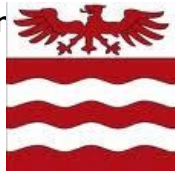


Cor
inal



Cugy (VD)

Commission des finances

Législature 2011-2016

Rapport de la Commission des finances concernant le Préavis municipal no 44-2015

Demande d'octroi d'un crédit de CHF 2'200'000.- pour financer la transformation et la rénovation de l'Ancienne Forge

Composition de la Commission des finances :

Eric Bron	Membre
Bertrand Fahrni	Président
Armand Jost	Membre
Philippe Muggli	Membre – Rapporteur
Markus Roth	Membre

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Trois membres de la Commission des finances (Cofin) et la Commission ad hoc ont rencontré le 29 septembre 2015 Monsieur le Municipal Philippe Flückiger. La Cofin remercie tant la Commission ad hoc que Monsieur Flückiger pour l'esprit ouvert et constructif des échanges.

La Cofin limite la portée de ses réflexions sur les seuls aspects liés aux enjeux financiers de cet investissement, à savoir la tenue des charges et le plafond d'endettement.

L'opportunité et le coût de construction sont analysés par la Commission ad hoc.

2. Analyse de la Commission

La Cofin a bien compris l'idée d'avoir suffisamment de salles à disposition des sociétés locales ou des commissions en conservant une souplesse d'aménagement. Elle regrette toutefois qu'un second appartement n'ait pas été d'emblée prévu, ce qui aurait permis de diminuer la charge impactant le budget.

Elle prend note que le premier étage, prévu en tant que salle polyvalente, est déjà équipé ce qui permettra, au besoin, de le transformer sans trop de frais en un appartement.

Comme évoqué lors de la rénovation de la Maison de Commune, le chauffage de l'ancienne forge proviendra de la chaufferie commune à la Maison de Commune.

Il est à noter que le plafond d'endettement aussi bien avec le préavis pour la rue du Village que celui-ci ne devrait pas être atteint. Vous en trouverez tous les détails dans le préavis du budget 2016.

Financement

Le coût de CHF 2'200'000.- est basé sur des soumissions rentrées, pour chaque CFC, plusieurs demandes d'offres ont été faites.

Les liquidités de la Commune étant insuffisantes, le recours à un crédit d'investissement s'avère nécessaire. La Cofin suggère à la Municipalité de se faire des réflexions sur une stratégie d'emprunt à court ou long terme, en profitant de la situation actuelle des marchés financiers

Comme usuellement pour un tel ouvrage, un amortissement sur 30 ans correspond à la politique de la Commune. Le tableau figurant dans le préavis est clair. Tout au plus pourront ajouter au loyer de l'appartement les éventuels revenus provenant de la location des salles.

Globalement, l'impact du coût de ces transformations de l'ordre de CHF 90'000 sur le budget 2018, représentera un peu moins d'un point d'impôt (CHF 117'631.-).

3. Proposition de la Commission

Vu les éléments susmentionnés, la Commission des finances unanime propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis 442015.

Cugy, le 14 octobre 2015

Eric Bron

Philippe Muggli

Bertrand Fahrni

Armand Jost

Markus Roth

